



REGLEMENT COMPLET

« Grand Jeu Macif Auto »

du 1er au 31 octobre 2025

Article 1 : Société organisatrice

La Macif, Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé au 1 Rue Jacques Vandier – 79000 Niort (ci-après désignée comme la « Société organisatrice » ou la « Macif ») organise du 01/10/2025 au 31/10/2025 sur son site internet www.macif.fr un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « Grand Jeu Macif Changement de véhicule » (ci après désigné le « Jeu »).

Article 2 : Personnes concernées

Ce Jeu est réservé aux sociétaires Macif, personnes physiques majeures au moment de leur participation au Jeu. Ne peuvent y participer les salariés, délégués et administrateurs de la Société organisatrice et leur famille (conjoint, partenaire lié par un PACS, descendants).

Pour participer, le sociétaire doit renseigner le numéro de sociétaire qui lui a été donné lors de son adhésion à la Macif. Une seule participation par numéro de sociétaire est autorisée pour toute la durée du Jeu.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut jouer pour le compte d'autres personnes ou sous plusieurs pseudonymes. La participation est attachée à une seule personne, le participant, qui peut seul prétendre aux gains mis en jeu.

La Société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions, ce que chaque participant accepte expressément. Tout participant ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.



Article 3 : Modalités de participation

3.1 : Principes du Jeu

Ce Jeu se déroulera du 01/10/2025, 01 heure, au 31/10/2025 minuit, heure de Paris sur le site macif.fr.

Pour participer au Jeu, le sociétaire Macif devra :

1. Se rendre sur la page du Jeu <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/landing/grand-jeu-macif-auto>
2. Parcourir des pages de l'espace "Changer de voiture" du site macif.fr et chercher la réponse à la question suivante : "Quel partenaire de la Macif vous aide à prendre connaissance des différentes aides envisageables pour acquérir un véhicule ?"
3. Remplir le formulaire et cocher la case correspondante à la bonne réponse à la question suivante : "Quel partenaire de la Macif vous aide à prendre connaissance des différentes aides envisageables pour acquérir un véhicule ?"
4. Cocher la case « Je reconnais avoir lu et accepté les termes du règlement du jeu » et valider sa participation avant le 31/10/2025 à minuit.

3.2 Validation de la participation

Tout formulaire de Jeu incomplet ou présentant toute anomalie quelconque sera considéré comme nul. Toute information inexacte sur le formulaire entraînera l'élimination du participant.

Aucune participation autre que celle décrite à l'article 3.1 ne sera acceptée.

Article 4 : Dotations

4.1 Dotations mises en jeu

Au total, pour toute la durée du Jeu, sont mis en jeu quarante (40) lots à valoir sur le site internet d'Euromaster :

- dix (10) cartes cadeau d'une valeur de 30 € (trente euros)
- dix (10) bons de réduction de 50% sur le montage des pneumatiques
- quinze (15) bons de réduction de 10€ à valoir dès 150€ d'achat
- cinq (5) bons de réduction de 30€ à valoir dès 350€ d'achat

Les dotations seront transmises sous forme de codes promotionnels, valables exclusivement pour les achats effectués sur le site euromaster.fr, sur la période du 15/11/2025 au 15/06/2026.

4.2 Modalités d'attribution des lots

Les 40 (quarante) gagnants seront déterminés à l'issue d'un tirage au sort réalisé le 5 novembre 2025 parmi les participants ayant répondu correctement à la question posée sur le formulaire de participation et ayant validé leur formulaire de participation avant le 31/10/2025, minuit.

Les gagnants seront prévenus par email dans un délai de dix (10) jours maximum à compter du tirage au sort. A cette occasion, ils recevront leur lot sous forme de codes promotionnels.

Toute dotation ne pouvant être livrée au destinataire par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du participant sur le formulaire de participation, d'une modification de ses coordonnées ou pour toute raison indépendante de la volonté de la Société organisatrice, resteront définitivement la propriété de la Société organisatrice.

Les présentes dotations ne peuvent en aucun cas être contestées, ni faire l'objet d'une demande de remboursement en tout ou partie, de contrepartie financière, d'échange contre un autre objet ou de reprise, pour quelque raison que ce soit. **Les participants sont informés que la vente ou l'échange de leur lot sont strictement interdits.**

Article 5 : Disponibilité et acceptation du règlement

5.1 Disponibilité

Le règlement complet du Jeu est consultable pendant toute la durée du Jeu sur : <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/landing/grand-jeu-macif-auto>

5.2 Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement, dans son intégralité, qui a valeur de contrat entre la Société organisatrice et le participant.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toutes leur force et leur portée.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement, ou concernant les modalités et mécanismes du Jeu devront être adressées par écrit à : Macif Service Marketing Clients de la Direction Marketing, Digital et Relation Clients, 1 rue Jacques Vandier 79037 Niort Cedex avant le 31/12/2025.

Les correspondances présentant une anomalie quelconque (par exemple, mais non limitativement : les demandes incomplètes, illisibles, insuffisamment affranchies) ne seront pas prises en compte.

Le participant certifie satisfaire à toutes les conditions du présent règlement pour participer au Jeu. Tout non-respect de l'une des conditions du présent règlement entraînera l'annulation de sa participation au Jeu et l'impossibilité de gagner le lot mis en jeu.

Article 6 : Responsabilité

6.1. Modification du présent règlement / Jeu

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier, proroger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le Jeu sans préavis en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté constitutifs notamment – mais non limitativement – de cause étrangère ou de cas fortuit au sens du droit civil français.

Tout particulièrement, elle se réserve la possibilité de prolonger la durée de participation et de reporter toute date de participation annoncée.

Les modifications éventuelles du présent règlement de Jeu seront considérées comme des avenants au présent règlement faisant corps avec ce dernier. Les modifications apportées au présent règlement complet sont réputées acceptées par les participants dans les mêmes termes que la version originale du présent règlement complet ou antérieurement modifiées. Elles seront communiquées au participant par la Société organisatrice par tous moyens qu'elle jugera utile.

6.2. Au titre des lots

En aucun cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée au titre du lot qu'elle attribue, notamment au titre des dommages éventuels de toute nature que pourrait subir le gagnant à l'occasion de la jouissance de son lot, que ces dommages lui soient directement ou indirectement imputables.

Par exemple, la responsabilité de la Société organisatrice ne saurait, en aucun cas, être engagée directement ou indirectement dans les cas suivants :

- En cas de non aboutissement de l'email annonçant le gain, notamment par suite d'une erreur de l'adresse email indiqué par le participant dans le formulaire de participation.
- En cas de destruction ou de perte totale ou partielle de la dotation lors de son acheminement le cas échéant.
- En cas d'incidents et / ou d'accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot.

6.3. Contraintes liées au réseau d'Internet

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne ses caractéristiques fonctionnelles et ses performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, pour lesquelles la responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée.

En conséquence, la Macif ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
- du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Macif ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux pages Internet développées dans le cadre de ce Jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des Participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

6.4 Comportements frauduleux

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu.

Elle pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues que ce soit pendant le déroulement du jeu sur internet ou lors de la détermination du gagnant.

D'une manière générale, il est interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu proposé, notamment afin d'en changer les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et les gagnants du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate.

Seront notamment considérés comme fraude le parrainage de personnes fictives et le fait pour un participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom.

De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site macif.fr sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude.

La Société organisatrice se réserve, dans ces hypothèses, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 7 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments du Jeu sont strictement interdites.

Article 8 : Données à caractère personnel

Les participants sont informés que l'indication de leur nom, prénom, email et n° de sociétaire sur le bulletin de participation est nécessaire pour valider leur participation au Jeu. Tout défaut de réponse à l'un des champs obligatoires signalés sur le formulaire de participation par un astérisque entraîne automatiquement l'impossibilité de participer au Jeu.

Les données recueillies feront l'objet de traitements par la Macif, responsable de traitements, pour l'organisation et la gestion du Jeu, sur la base de son intérêt légitime à réaliser des opérations de fidélisation commerciale. Si vous y avez consenti, elles pourront être utilisées pour vous adresser un email de présentation de nos produits et services en lien avec l'auto.



Elles sont destinées aux services marketing de la MACIF.

Les données relatives au jeu seront conservées jusqu'à la remise des lots.

Les participants sont informés qu'ils disposent de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de retrait du consentement,.

Ils sont également informés qu'ils peuvent s'opposer à la prospection commerciale, exercer leurs droits et adresser toute demande d'information concernant leurs données personnelles sur le site <https://www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles> depuis le formulaire d'exercice des droits ou par voie postale à MACIF, Direction Générale, Protection des Données Personnelles, 1 Rue Jacques Vandier, 79 037 Niort Cedex 9.

Ils ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Toutes les précisions sur la protection des données sont accessibles dans la rubrique « données personnelles » sur notre site :

<https://www.macif.fr/assurance/particuliers/donnees-personnelles>

Article 9 : Droit applicable au règlement des litiges

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français et à la compétence des tribunaux français.